



A
R
T
P
U
B
L
I
C

P l a n d' a c t i o n

**M
O
N
T
R
É
A
L**

L'ART PUBLIC À MONTRÉAL

PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

CIDEC
Novembre 1989

L'ART PREND SA PLACE DANS LA CITÉ

Aussi loin qu'il soit possible de jeter un oeil au rétroviseur de l'histoire, nous pouvons retracer les signes artistiques distinctifs des civilisations qui se sont succédé dans la cité. Si chaque peuple, quelque fût l'époque, a voulu laisser derrière lui la trace indélébile de son passage, c'est souvent par le travail de création de ses artistes qu'il a choisi de l'exprimer. Au cours des siècles, et selon les moeurs et les préoccupations propres à chacune des civilisations, les formes d'intervention ont varié, mais la place de l'art dans la ville n'a pas régressé, bien au contraire.

Comme plusieurs autres grandes villes dans le monde, Montréal a vu naître et mourir des artistes de grand talent : qui ont laissé à leurs semblables une architecture et des monuments à la mémoire de gens célèbres et, plus récemment, des sculptures et des murales d'une facture esthétique contemporaine, représentations vivantes de l'évolution de l'expression artistique.

Mais quels que soient son message et ses matériaux, l'art public est plus que jamais en cette fin de siècle l'illustration concrète de l'intérêt que portent les citoyens et les citoyennes de la ville à la qualité de leur environnement et de leur vie culturelle.

Les Montréalais et les Montréalaises, à l'instar des résidants de toutes les grandes cités du monde, tiennent à ce que soient mises en valeur, dans des lieux publics choisis, les oeuvres de création de leurs artistes, afin

de pouvoir en profiter eux-mêmes et d'en faire profiter les visiteurs de passage.

Montréal est parmi les centres d'expression artistique les plus dynamiques en Amérique du Nord et l'art public doit refléter cette réalité culturelle.

Par ailleurs, l'art public, comme plusieurs autres manifestations artistiques, peut aussi jouer un rôle promotionnel appréciable dans le développement économique d'une grande ville. Chicago, Seattle et Münster en sont des exemples probants. C'est pour cette raison, entre autres, que plusieurs représentants du milieu des affaires manifestent un intérêt croissant pour la restauration du patrimoine d'art public montréalais, sa mise en valeur et son essor futur.

IL FAUT CONSTRUIRE SUR DES BASES SOLIDES

La Ville de Montréal peut s'enorgueillir de posséder sur son territoire une importante collection d'oeuvres d'art public acquise petit à petit, depuis les débuts du siècle dernier.

L'expression "art public" regroupe un ensemble d'oeuvres localisées dans des espaces urbains de propriété publique ou privée. S'y côtoient monuments commémoratifs et sculptures d'époques diverses, sur des places, dans des parcs ou encore aux abords des rues; des murales et des concepts artistiques incorporés au mobilier urbain, à l'architecture ou à l'aménagement paysager; des oeuvres autonomes insérées de façon permanente ou temporaire dans des lieux à vocation ré-

créative, commerciale ou administrative, ou encore dans des lieux de transit ou de rassemblement.

À elle seule, la Ville de Montréal est dépositaire de quelque 125 des 350 oeuvres d'art public recensées sur son territoire. Le gouvernement du Québec, dans le cadre de son Règlement sur l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement, la Banque d'oeuvres du Conseil des arts du Canada, le Bureau de transport métropolitain responsable de la construction du Métro de Montréal, et le secteur privé se partagent la garde et l'entretien des autres pièces de cette collection urbaine.

Malheureusement, faute d'une attention particulière et d'un entretien constant, plusieurs oeuvres remarquables, parmi celles qui sont propriété de la Ville de Montréal, se sont détériorées au fil des ans ou ont été abandonnées en des lieux inusités, devenus inaccessibles à un large public.

Une action concertée

Les autorités municipales se préoccupent constamment de la qualité de l'environnement visuel des Montréalais et des Montréalaises. L'aménagement de nouvelles places publiques et l'amélioration de celles qui existent déjà offrent l'occasion de planifier la gestion des interventions publiques et privées sur l'environnement urbain avec plus de cohérence que par le passé.

Il en est de même en art public, où il devient urgent d'établir des priorités et une stratégie pertinente, pour faciliter la concertation des organismes et des

individus désireux de participer à l'enrichissement du patrimoine de Montréal, et d'insuffler à la collection un rayonnement national et international.

Le respect de l'artiste et de son oeuvre

La Ville reconnaît la place importante que les artistes ont toujours occupée dans la dynamique du développement de Montréal, et elle s'engage à encourager et à faciliter leur participation à la vie culturelle.

La Ville s'engage également à accorder aux oeuvres sous sa garde toute l'attention nécessaire.

Le coup d'envoi d'un plan d'action

À l'occasion des fêtes entourant la célébration du 350^e anniversaire de sa fondation, la Ville de Montréal veut donner le coup d'envoi d'un plan d'action qui sera réalisé au cours des prochaines années.

Pour ce faire, par le biais de la Commission d'initiative et de développement culturels (CIDEC), maître d'oeuvre du présent plan d'action, les autorités municipales se proposent d'agir en étroite collaboration avec leurs partenaires des secteurs publics et privés afin d'optimiser l'impact des efforts consentis de part et d'autre.

La Ville de Montréal présente son plan d'action qui résulte de réflexions et de consultations multiples et touchent à l'acquisition, à la restauration et à la promotion des oeuvres d'art public sur son territoire.

Par ce plan d'action, la Ville de Montréal s'engage:

1. à accorder aux artistes et à leurs oeuvres toute l'attention et tout le respect qu'il convient;
2. à assurer la présence d'oeuvres d'art public contemporaines à Montréal;
3. à prendre en charge et à entretenir l'ensemble des oeuvres dont elle se portera acquéreur;
4. à faire la promotion de sa collection d'art public et à en faciliter l'accès aux citoyens et aux citoyennes de Montréal, ainsi qu'aux nombreux visiteurs.

Les trois aspects du plan d'action touchent à:

- l'acquisition d'oeuvres à des fins d'exposition permanente ou temporaire;
- la restauration et la mise en valeur des oeuvres existantes;
- la promotion des oeuvres.

L'ACQUISITION D'OEUVRES ORIGINALES ET DIVERSIFIÉES

D'ici quelques années, le visage de Montréal aura beaucoup changé. Avec les projets d'aménagement des différents quartiers de Montréal, nous abordons maintenant une étape déterminante pour l'avenir de notre paysage urbain. L'occasion se prête merveilleusement bien à l'intégration de nouvelles réalisations en termes d'art public.

Cet effort, qui vise l'affirmation d'une culture urbaine axée sur la qualité de vie et le rayonnement international de Montréal, coïncide avec l'intérêt croissant pour les arts que manifestent nombre d'agents de notre développement économique et touristique qui ont pignon sur rue dans la métropole. D'ailleurs, plusieurs offres de dons d'oeuvres sont acheminées régulièrement aux autorités municipales, ce qui illustre bien cet intérêt.

Comblir certaines lacunes dans la collection

La Ville de Montréal entend donc s'impliquer activement dans l'élaboration de la collection d'art public sur son territoire. Le parc actuel d'oeuvres d'art public comporte certaines lacunes qu'il faut corriger comme, par exemple, la présence marginale d'oeuvres récentes ou d'oeuvres réalisées par des artistes étrangers de grande réputation.

La plupart des oeuvres d'esthétique contemporaine en place sont la propriété d'institutions privées ou sont situées dans des lieux fermés, accessibles aux seuls usagers. L'art étant en constante évolution, toute

collection équilibrée doit tendre à être représentative de son époque et comporter des oeuvres d'artistes majeurs, reconnus par leurs pairs.

D'autre part, la vocation internationale de Montréal incite à ouvrir nos portes aux artistes de grande réputation originaires d'autres pays. Certains concours publics seront donc élargis pour permettre la participation d'artistes étrangers, comme cela se pratique ailleurs dans le monde, et comme le souhaitent les créateurs de chez nous, eux-mêmes intéressés à se tailler une place sur la scène internationale.

Des concours publics

La Ville de Montréal identifiera à l'avance des emplacements pouvant faire l'objet de réalisations permanentes ou temporaires. Chaque fois que le projet d'aménagement d'un emplacement inclura la création d'une oeuvre, le choix de son concepteur et créateur sera arrêté lors d'un concours public ou, exceptionnellement, sur invitation. Ces concours s'adresseront d'abord aux artistes du Québec et, à l'occasion, à des artistes du Canada et de l'étranger.

Afin d'assurer la variété des oeuvres et de développer une collection représentative des diverses options esthétiques de l'époque actuelle, les membres du jury seront différents d'un concours à l'autre. Ces jurys seront formés de représentants de la Ville, du commanditaire ou de la population du quartier selon le cas, et de professionnels du milieu des arts.

Quant aux critères de sélection, ils seront basés sur la

qualité artistique du projet soumis, son originalité, sa contribution à la vie artistique contemporaine, son apport à la mise en valeur de l'emplacement désigné, l'intelligence du cahier des charges, la possibilité d'un entretien normal et le respect des normes de sécurité publique en vigueur.

La participation de l'artiste

Les oeuvres s'intégreront aux lieux choisis dans un rapport de similitude et de symbiose entre l'art et l'environnement, mais parfois aussi dans un rapport de différenciation et de contraste entre les deux. Pour parvenir à l'effet recherché, le plus souvent possible, l'artiste en art visuel sera impliqué dès le début de la réflexion entourant l'aménagement d'un nouvel emplacement. Ainsi, on évitera de soumettre indûment l'exécution de l'oeuvre d'art à trop de contingences techniques préétablies.

Un large éventail de possibilités

Le volet "Acquisition" du plan d'action se veut ouvert à une large gamme de projets en art visuel, d'abord de nature permanente et, plus tard, aussi de nature temporaire.

Pour éviter le double emploi avec d'autres interventions d'organismes privés ou publics, comme par exemple La Loi sur les biens culturels du Québec et l'application du Règlement sur l'intégration des arts à l'architecture, certains projets ne pourront être reçus à l'intérieur du présent plan d'action.

Par ailleurs, les biens culturels de nature mobilière, tableaux ou gravures par exemple, destinés à des espaces semi-privés, feront l'objet d'une décision ultérieure de la part des autorités municipales.

Quant aux oeuvres de nature temporaire, souvent créées à l'occasion d'événements spéciaux, elles ne pourront, par définition, impliquer l'engagement de l'acquéreur ou des commanditaires pour une longue période.

Le financement de ces travaux et l'acquisition des oeuvres seront assumés par la Ville de Montréal, parfois en collaboration avec des partenaires des secteurs publics et privés. La Ville s'attend à voir ses interventions sensiblement bonifiées par la participation financière de ses partenaires privés.

Les offres de dons

Toujours dans le but de parvenir à une meilleure planification dans l'acquisition d'oeuvres permanentes de qualité, et à une plus grande cohérence dans le développement de la collection, chaque proposition de don d'une oeuvre d'art sera dorénavant soumise à la même procédure que les autres projets d'acquisition envisagés par la Ville.

Une partie de la collection d'oeuvres d'art public appartenant aujourd'hui à la Ville de Montréal, provient de prêts à long terme et de dons généreusement consentis au cours des ans par des citoyens, des associations, des institutions ou des corporations. Les autorités municipales, tout comme les citoyens et les citoyennes

de Montréal, sont sensibles à l'intérêt porté par ces mécènes à l'enrichissement visuel du paysage culturel de la métropole.

Sauf exception, la Ville n'acceptera pas d'oeuvre déjà exécutée, ni de projet d'artiste présélectionné par un promoteur. Elle recevra cependant les contributions financières qui lui seront acheminées et discutera avec leur donateur pour identifier un emplacement. Par la suite, tous deux organiseront conjointement un concours public.

Un jury, formé de représentants de la Ville, de professionnels du milieu des arts visuels et du donateur, procédera par la suite au choix de l'auteur du meilleur projet.

Un entretien continu de la collection

Par le passé, aucun entretien particulier et régulier n'était prévu pour permettre aux oeuvres de résister aux intempéries et à l'épreuve du temps. Or, une oeuvre d'art ne peut être soumise aux mêmes conditions d'entretien que le mobilier urbain.

Afin de remédier à cette situation, la Ville de Montréal s'engage à accorder un soin minutieux aux oeuvres acquises et à assurer la formation d'équipes d'entretien chargées d'effectuer ce travail délicat.

L'URGENCE DE RESTAURER LES OEUVRES DU PASSÉ

En 1988-1989, des spécialistes ont été appelés à procéder au recensement des oeuvres d'art public existantes sur le territoire de Montréal. Cette démarche préliminaire a permis d'évaluer l'importance de la collection et l'état matériel des oeuvres.

Toutes les oeuvres, à des degrés divers, exigent un effort de restauration. Quelques-unes appellent une intervention urgente et plusieurs requièrent des travaux de restauration majeurs. Mais la majorité ne nécessitent heureusement qu'une intervention préventive.

Des démarches ont été entreprises pour évaluer les coûts de ces travaux de restauration, et une dizaine d'oeuvres plus lourdement endommagées seront progressivement remises en bon état à partir du printemps 1990.

Par ailleurs, d'autres oeuvres qui offrent un grand intérêt artistique seront mises en valeur pour en accroître la visibilité. On pense tout de suite, bien sûr, à L'Homme de Calder, l'oeuvre la plus imposante de ce sculpteur américain, créée à l'occasion de l'Exposition universelle de 1967, et abandonnée par la suite sans entretien sur un emplacement désert; on pense aussi à plusieurs oeuvres intéressantes de moindre envergure qui ont subi le même triste sort.

Afin de procéder avec professionnalisme, des recherches documentaires permettront de guider le travail de restauration confié à des artisans chevronnés. La Ville compte aussi sur la collaboration du ministère des Affaires culturelles du Québec qui, par son Centre de

conservation du Québec, a acquis au cours des ans une solide expertise en matière de restauration d'oeuvres monumentales.

Les travaux de restauration des oeuvres de la collection s'échelonneront sur les dix prochaines années.

UNE PROMOTION ADÉQUATE DE LA COLLECTION S'AVÈRE NÉCESSAIRE

Si la constitution d'une collection d'oeuvres d'art public peut avoir un impact considérable sur l'amélioration du cadre de vie environnemental de Montréal, elle remplit aussi une fonction éducative auprès des citoyens et des citoyennes, et un rôle promotionnel appréciable auprès des visiteurs venus de l'étranger.

Il ne suffit donc pas que les oeuvres existent, encore faut-il que leur emplacement soit connu, que des parcours culturels soient proposés et qu'une documentation adéquate présentant les créateurs et leurs oeuvres soit facilement accessible.

La Ville de Montréal s'engage à faire la promotion des artistes et de la collection d'art public exposée sur son territoire.

C'est ainsi, par exemple, que les citoyens et les citoyennes d'un quartier donné seront tenus informés tout au long du processus de réalisation d'une oeuvre, et seront invités à rencontrer l'artiste. Mais la promotion des oeuvres s'étendra aussi plus largement à l'ensemble des Montréalais et des Montréalaises et aux

organismes chargés de renseigner les visiteurs sur les circuits touristiques et culturels les plus intéressants de la ville.

LA CIDEC, MAÎTRE D'OEUVRE DU PLAN D'ACTION

En 1987, le Conseil municipal de Montréal créait la Commission d'initiative et de développement culturels (CIDEC) et lui confiait le mandat de stimuler et d'encourager l'activité culturelle sur son territoire.

C'est donc à la CIDEC qu'a été confiée la responsabilité de voir à la mise en application de l'ensemble du plan d'action de Montréal en matière d'art public. La CIDEC sera la seule porte d'accès aux projets de réalisation et de restauration d'oeuvres d'art public. Elle recevra de plus les offres de collaboration et de contribution portées à son attention par des organismes ou des individus, formera les jurys de sélection et verra à la réalisation des projets en interaction avec les autres services municipaux intéressés.

C'est aussi la CIDEC qui aura la responsabilité d'informer la population et de faire la promotion de la collection.

Les autorités municipales ont doté la CIDEC des ressources humaines et financières nécessaires à la mise en place du plan d'action. Dans l'ensemble, la Ville Montréal consacrera quelque 3 millions de dollars à la concrétisation de ses engagements d'ici 1992, et elle espère pouvoir compter sur une participation d'un montant équivalent provenant de ses partenaires du

secteur privé.

La mise en place d'un tel plan d'action requiert évidemment la collaboration étroite et l'interaction constante de plusieurs autres services municipaux, dont le Service d'habitation et de développement urbain, pour ce qui touche au plan d'urbanisme; le Service des loisirs et du développement communautaire, responsable de l'aménagement physique des parcs; le Service de l'approvisionnement et des immeubles, qui gère le parc immobilier de la Ville et le Service des travaux publics, qui voit à l'entretien des lieux publics.

LA VILLE DE MONTRÉAL, UN FOYER DE CRÉATION

Montréal est une plaque tournante d'activités artistiques d'envergure nationale et internationale, et ses artistes sont de plus en plus connus et respectés à travers le monde.

À titre de plus grande ville du Québec et de principal dépositaire d'oeuvres d'art public dans la province, Montréal a la responsabilité de voir au développement des arts sur son territoire.

Pour se préparer à fêter avec ses citoyens, ses citoyennes et les milliers de visiteurs attendus, le 350^e anniversaire de sa fondation en 1992, la Ville consacrera donc un effort tout particulier à l'acquisition, la restauration et la promotion d'oeuvres d'art public sur son territoire. 1992 donne le signal de départ et ce, avec grand éclat, à la mise en place d'une opération dont l'achèvement ne doit pas connaître de fin. C'est à celle-ci que veut s'attaquer dès maintenant le présent plan d'action.